



DE VIVE VOIX vol.2 no.30

14 avril 2015

ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE SYNDICAT

Par le comité exécutif du SEECLG

Car, dans le contexte social actuel, c'est la possibilité de la grève qui permet aux ouvriers de négocier à peu près en égaux avec leurs employeurs. C'est une erreur de croire que les syndicats par eux-mêmes suffisent à créer cette égalité : supprimez en effet le droit de grève, ou limitez-le sérieusement, et le syndicalisme devient une institution parmi beaucoup d'autres au service du capitalisme...

(Pierre-Elliott Trudeau, 1956; cité par Jacques Rouillard, historien, lors de sa présentation dans le cadre de la Journée de réflexion sur la grève organisée par le Front commun le 31 mars dernier)

Lors de l'assemblée générale du 1er avril, le corps enseignant du Collège Lionel-Groulx s'est prononcé sur un vote de grève sociale qui aurait eu lieu le 1er mai. Le résultat du vote (94 pour, 116 contre) démontre que plusieurs d'entre nous se sentent prêts à adopter une attitude plus combative envers le gouvernement et que d'autres, un peu plus nombreux, considèrent que le moment n'est pas encore venu. Les profs de Lionel-Groulx sont tous convaincus de l'importance de la lutte pour leurs conditions de travail, mais ils sont présentement divisés relativement à la stratégie à adopter. Il demeure donc important de poursuivre le dialogue afin de rester unis pour la suite des choses, car il ne fait plus de doute que cette lutte sera difficile¹.

Or, cela tombe bien : une demi-journée de réflexion sur les effets de l'austérité sur l'enseignement collégial a été votée à forte majorité lors de l'assemblée générale du 11 mars dernier². En réponse à l'appel lancé par le biais de cette proposition, deux professeurs se sont portés volontaires afin de contribuer à son organisation (un grand merci à Serges Péladeau, prof de théâtre, et à Barbara Gagné, prof de philosophie!). Cette demi-journée de réflexion, qui se tiendra le vendredi 1^{er} mai (heure à confirmer), constituera un lieu idéal de partage d'idées ainsi

¹ La négociation n'était même pas commencée que le gouvernement mettait la table, imposant un contexte d'austérité dit «incontournable», refusant de regarder du côté des revenus de l'État, mais bien uniquement du côté des dépenses. Soulignons aussi, parmi les autres éléments qui font de la négociation actuelle une négociation exceptionnelle, l'offre salariale plus basse que jamais et la date inhabituellement hâtive du dépôt patronal, juste avant la période des fêtes, comme un cadeau méprisant envoyé à la face des employés des secteurs public et parapublic. Ajoutons à cela l'annonce récente d'attaques à notre autonomie professionnelle (voir le *De vive voix* 2-29)... Il semble légitime de croire que la virulence de ces attaques nécessite, plus que jamais, une combativité d'autant plus forte et pro-active.

² Libellé de la proposition: «Que l'Assemblée générale du SEECLG mandate son exécutif syndical afin d'organiser une levée de cours, des activités pédagogiques et des stages, au moment jugé opportun, entre 12 h 30 et 18 h (avant le 1^{er} mai), dans le but de permettre la tenue d'un forum ou d'une journée d'étude – sur les impacts des mesures d'austérité sur la vie collégiale – à laquelle toute la communauté collégiale serait invitée à participer; Qu'un comité ad hoc soit formé pour appuyer l'exécutif syndical dans l'organisation de cette demi-journée.»

que de mise au point. Il nous apparaît donc important d'y être nombreuses et nombreux pour réfléchir à notre stratégie pour l'automne. Nous avons besoin de vous tous, quelque soient vos positions. Ensemble, nous sommes le Syndicat.

Cet événement nous semble d'autant plus important compte tenu du constat suivant : lors de l'AG du 1^{er} avril, la discussion qui a précédé le vote fut de très courte durée; seulement 6 membres du SEECLG ont pris la parole. Notons aussi au passage que lors de l'appel de textes pour un *Portevoix spécial échange d'idées* sur la grève (dont la publication était prévue le lundi 30 mars, avant l'AG de grève), une seule personne a envoyé un texte. Interpellé par cet état de fait, votre exécutif s'inquiète d'un potentiel déficit démocratique. En effet, la démocratie passe, oui, par le vote, mais surtout par l'échange d'idées, le débat, le dialogue qui mène à ce vote. Comment expliquer ce si petit nombre d'interventions? Les membres étaient-ils simplement gênés de parler devant 200 personnes ? (C'est, en effet, un peu intimidant!) Est-ce dû au sentiment que l'on ne peut rien faire face à ce gouvernement? Les membres considèrent-ils encore que l'assemblée générale est un espace ouvert de liberté et d'échange essentiel à la prise de décisions collectives? Les membres ont-ils l'impression que les décisions doivent venir de nos «chefs» syndicaux nationaux et non de la base? Les membres considèrent-ils que le comité exécutif ne devrait pas prendre position? Est-ce dû à un sentiment, exprimé par quelques membres lors de l'assemblée générale du 13 mars, que nous luttons contre trop de choses en même temps?

Pourtant, nous savons que le syndicalisme est important aux yeux des membres du SEECLG : les commentaires recueillis dans le cadre du sondage sur l'état de la mobilisation du SEECLG l'ont montré (138 des 147 membres répondants pensent que le syndicalisme est nécessaire pour défendre nos conditions de travail)³. Cependant, plusieurs propos entendus en assemblée ou informellement dans les couloirs ainsi que plusieurs réponses au sondage démontrent qu'un grand nombre de membres perçoivent le syndicalisme de manière verticale. Cette vision du syndicalisme implique que les «chefs» syndicaux sont là pour défendre nos conditions de travail et que les membres (la base) peuvent difficilement avoir un impact sur la vie syndicale. Or il ne faut pas oublier que les représentants syndicaux, autant au national qu'au local, sont là pour porter les mandats de la base. Lorsque votre exécutif, de façon très transparente, joue son rôle de leadership, lorsqu'il lance un appel, il est clair qu'il n'en demeure pas moins que ce sont les membres qui ultimement prennent les décisions démocratiquement, en assemblée générale. Et ce sont ces mandats qui sont ensuite portés par vos représentants au national. En tant qu'exécutif, nous croyons qu'il est important que nous remplissions ce rôle de leadership. Nous nourrir des instances syndicales nationales, faire une analyse de la conjoncture afin de vous proposer la voie que nous croyons la meilleure : cela fait partie des nombreuses tâches pour lesquelles nous sommes libérées. À chacun, ensuite, de faire entendre son point de vue pour une décision commune, idéalement unanime, sinon démocratiquement majoritaire, tous éclairés par nos délibérations.

³ Commentaires recueillis entre le 10 février et le 3 mars 2015. Les résultats de ce sondage ainsi que la compilation des commentaires sont disponibles sur le site internet du SEECLG (seeclg.org, onglet «Mobilisation et action», sous-onglet «Négociation de la convention collective mars 2015», section «Mobilisation»).

Il nous apparaît donc important de redonner son poids à la base, de sortir de cette verticalité, d'autant plus que ce syndicalisme-là n'a pas su défendre une amélioration de nos conditions de travail depuis 1983. Comme l'a démontré Jacques Rouillard (professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal) de façon limpide lors de la Journée de réflexion sur la grève dans le secteur public organisée par le Front commun le 31 mars dernier, le syndicalisme québécois est passé d'un mode offensif à un mode défensif à la suite des décrets de 1982-1983⁴. C'est dans la période entre 1963 et 1982 que les syndicats ont fait le plus de gains significatifs, autant au plan des salaires, des conditions de travail que de la sécurité d'emploi. Autre constat de cet historien : c'est aussi entre 1963 et 1982 que le nombre de jours-personnes perdus à cause de grèves dans les secteurs public et parapublic est le plus élevé. Or c'est très fréquemment par le biais de moyens de pression illégaux (grèves illégales, désobéissance aux lois et injonctions) que ces gains ont été possibles. Autre fait à noter : ces moyens de pression ont été exercés dans un contexte où une majorité de la population était en désaccord⁵. Il est vrai que, à la suite de cette mobilisation musclée, de nombreuses lois matraque sont venues quasi anéantir le droit de grève. Toutefois, comme mentionné à l'assemblée générale du 1^{er} avril et dans le *De vive voix*, un récent jugement de la Cour suprême a redonné un poids constitutionnel au droit de grève. Les gouvernements ne pourront plus aussi facilement nous matraquer à coups de lois spéciales. Le momentum ne pourrait être meilleur.

Bref, devant tous ces constats et devant la violence des attaques patronales, nous voilà placés devant un choix, oui, difficile à faire, mais qui semble de plus en plus incontournable si l'on veut espérer faire quelques gains, voire même simplement ne pas assister à la détérioration de nos conditions de travail. Que ce soit pour défendre nos conditions de travail, l'éducation ou pour lutter contre l'austérité, nous devons construire un rapport de force important, et ce rapport de force ne peut que partir de la base. Cette rupture de la verticalité semble d'ailleurs faire bouler de neige dans les cégeps québécois dès ce printemps. En effet, 38 cégeps FNEEQ et 11 cégeps FEC ont accepté de réagir à l'appel du mouvement de grève sociale du 1^{er} mai lancé par le syndicat des professeurs du Cégep de Sherbrooke et, au moment d'écrire ces lignes, 15 des 18 cégeps qui se sont déjà prononcés ont répondu oui à cet appel. À Lionel-Groulx, il nous reste à trouver la façon de parler d'une même voix face au gouvernement, notre employeur. Cet échange qui sera possible lors de la demi-journée de réflexion du 1^{er} mai sera, nous n'en doutons pas, une rencontre fructueuse pour la suite de notre mobilisation. Ensemble, nous sommes le Syndicat!

⁴ «Au moment de la récession économique de 1982, le gouvernement rouvre les conventions et fixe par décret les conditions de travail des 320 000 employés de l'État pour trois ans : coupure salariale de 21% sur trois mois, modification du régime de retraite, maintien des services essentiels dans les hôpitaux, gel salarial en 1983 et faibles augmentations pour les deux années suivantes.» (J. Rouillard, 31-03-15) Voilà un exemple d'attaque que les employés ont dû croire impossible, puisque trop violente, mais qui s'est avérée... Sommes-nous plus à l'abri aujourd'hui?

⁵ «Entre 1972 et 1985, les deux tiers des gens souhaitaient l'abolition du droit de grève dans les secteurs public et parapublic.» (J. Rouillard, 31-03-15) Pourtant, comme le rappelle aussi Rouillard, une bonne partie de la population a profité des gains faits par les syndicats pendant ces années (effet d'entraînement pour le privé).